



Compte-rendu du Conseil Communautaire du

16 avril 2014

à 14h30 à Ardes-sur-Couze

Réf : BV / AD / 2014 – 003

Présents avec voix délibératives : Titulaires / *Suppléants*

Nom et prénom	Commune	Présents
Emmanuel CORREIA	Anzat-le-Luguet	X
Eric CHARROIN	Anzat-le-Luguet	X
Patrick PELISSIER	Apchat	X
Françoise PELISSIER	Apchat	X
Bernard VEISSIERE	Ardes-sur-Couze	X
Guillaume ROUSSET	Ardes-sur-Couze	X
Marie Thérèse BALME DU GARAY	Ardes-sur-Couze	X
Jacques THERME	Ardes-sur-Couze	X
Daniel MICHALON	Ardes-sur-Couze	X
Pascale BRUN	Augnat	X
Cyril PORTEFAIX	Augnat	X
Guy FRADIN	Chassagne	X
Jacques MOREL	Dauzat-sur-Vodable	X
Pascal MERCIER	La Chapelle Marcousse	X
Jocelyne MANSANA-ROCHE	La Godivelle	X
Sylvianne ANGLARET	Madriat	X
Christian MAERTEN	Madriat	X
Jean-François GOUEZEC	Mazoires	
Frédéric CHABRILLAT	Mazoires	X
Jean-Louis LENEGRE	Rentières	X
Jean-Claude BRUN	Rentières	X
Roger ROCHE	Roche-Charles-Lameyrand	Suppléé par Jean Verdier
<i>Jean VERDIER</i>	<i>Roche-Charles-Lameyrand</i>	<i>Suppléant de Roger Roche</i>
Guy GELLY	Saint Alyre es Montagne	X
Guy GOYON	Saint Alyre es Montagne	X
Robert CHAZALON	Saint Hérent	X
Hélène BERGOUGNOUX	Saint Hérent	X
Pierre COUPELON	Ternant les Eaux	X

Présents sans voix délibérative :

Alain Maisonneuve, suppléant, commune de Chassagne
Laurent Fradin, suppléant, commune de Dauzat-sur-Vodable
Didier Roubertou, suppléant, commune de Ternant-les-Eaux

Assistait en outre à la réunion :

Alexandre Duboc, directeur d'Ardes Communauté

Ordre du jour :

- Election du Président
- Détermination du nombre de vices Présidents
- Election des vices Présidents
- Indemnités de fonction
- Commissions
- Délégations de pouvoir consenties au Président
- Elections de représentants dans divers organismes
- Détermination du moyen de convocation
- Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le 16 avril à 14h30, les membres du Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se sont réunis à Ardes-sur-Couze, sur convocation du Président sortant, Bernard Veissière.

Bernard Veissière prend la parole et remercie les participants de leur présence et félicite l'ensemble des élus. Il précise que c'est au Président sortant de convoquer le premier Conseil Communautaire du mandat. Il ajoute que la convocation a été adressée dans les délais impartis et que conformément à la loi, les délégués suppléants ont également été convoqués.

Il rappelle que le Conseil Communautaire d'Ardes Communauté se compose désormais de 27 délégués titulaires et 6 suppléants.

Il ajoute que désormais les délégués communautaires des communes de moins de 1000 habitants sont pris dans l'ordre du tableau des conseils municipaux. Il informe l'assemblée que M. Laurent BARBET, Maire de la Chapelle Marcousse, a fait part par courrier de sa démission du mandat de conseiller communautaire. M. Pascal Mercier est donc délégué titulaire de la Chapelle Marcousse et M. Patrick Pichon est délégué suppléant.

Le Président sortant déclare donc le conseil complet. Il procède à l'appel des conseillers titulaires et suppléants. Il déclare le conseil communautaire installé dans ses fonctions et donc apte à délibérer.

Il laisse donc la présidence de la séance à la doyenne d'âge : Marie-Thérèse Balme du Garay.

Mme Balme du Garay demande qui est candidat pour être secrétaire de séance. M. Christian Maerten se propose. Accord unanime.

Mme Balme du Garay indique ensuite qu'il est nécessaire de désigner deux assesseurs et propose de nommer les deux plus jeunes de l'assemblée. Eric Charroin et Frédéric Chabrilat acceptent cette proposition et le conseil donne son accord unanime.

Election du Président :

Mme Balme du Garay demande ensuite quels sont les candidats à la Présidence d'Ardes Communauté.

M. Bernard Veissière et Mme Pascale Brun sont candidats.

26 membres avec voix délibérative étant présents, la majorité absolue est de 14 voix.

Le premier tour de scrutin est organisé à bulletins secrets. Le dépouillement, réalisé par les assesseurs, donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 26

Pascale Brun : 13 voix

Bernard Veissière : 13 voix

Blancs : 0

Nuls : 0

La Présidente de séance conclut qu'en l'absence de majorité, il est procédé à un deuxième tour

Le deuxième tour de scrutin est organisé à bulletins secrets.

Le dépouillement, réalisé par les assesseurs, donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 26

Pascale Brun : 13 voix

Bernard Veissière : 13 voix

Blancs : 0

Nuls : 0

La Présidente de séance conclut qu'en raison d'une égalité, il doit être procédé à une troisième tour.

Le troisième tour de scrutin est organisé à bulletins secrets.

Le dépouillement, réalisé par les assesseurs, donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 26

Pascale Brun : 13 voix

Bernard Veissière : 13 voix

Blancs : 0

Nuls : 0

La Présidente indique qu'en raison d'une égalité au troisième tour de scrutin, c'est le doyen d'âge des candidats qui est déclaré élu.

Au bénéfice de l'âge, Monsieur Bernard Veissière est élu président d'Ardes Communauté.

Bernard Veissière prend donc la présidence de la séance. Il remercie les membres du Conseil de leur confiance.

Détermination du nombre de Vice-Présidents

Bernard Veissière rappelle que selon la loi, Ardes Communauté peut prétendre à 6 vice-présidents (20 % de l'effectif du Conseil Communautaire, arrondi à l'entier supérieur).

En lien avec le nombre de vice-présidents, le Président propose de créer 5 commissions de travail :

- Commission « Services et vie locale » en charge notamment de :
 - o Action sociale

- Services à la personne
- Education dont T.A.P.
- Enfance / Jeunesse
- Culture
- Sports et Loisirs
- Commission « Environnement et transition énergétique » en charge notamment de :
 - Déchets et déchetterie
 - Voirie et viabilité hivernale
 - Assainissement
 - Préservation des milieux naturels et aquatiques
 - Energie dont énergies nouvelles et économies d'énergie
- Commission « Dynamiques économiques » en charge notamment de :
 - Industrie
 - Artisanat
 - Commerce
 - Tourisme
 - Maintien et création d'activités
 - Accueil de nouvelles populations
- Commission « Aménagement du territoire » en charge notamment de :
 - Patrimoine
 - Urbanisme
 - Logement et cadre de vie (dont PIG)
 - Mobilité dont bus des montagnes
 - Numérique
- Commission « Vie intercommunale et moyens associés » en charge notamment de :
 - Coordination du projet de territoire
 - Budget
 - Ressources humaines
 - Communication
 - Relations avec les partenaires (Pays, Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe, Parc, etc)

Il propose donc de confier chacune des quatre premières commissions à un vice-président et de présider la commission « Vie Intercommunale et moyens associés ».

Il conviendrait alors de fixer le nombre de vice-présidents à 4. Accord unanime.

Election des Vice-Présidents

Le Président propose d'élire un premier vice-président en charge de la commission « Services et vie locale ».

Il demande quels sont les candidats. M. Guillaume Rousset se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. 26 membres avec voix délibérative étant présents, la majorité absolue est de 14 voix.

Le dépouillement, réalisé par les assesseurs (Eric Charroin, Frédéric Chabrilat), donne les résultats suivants :

- Guillaume Rousset : 18 voix
- Sylvianne Anglaret : 1 voix

- Pascale Brun : 1 voix
- Blancs : 5
- Nuls : 1

Monsieur Guillaume Rousset est élu 1^{er} vice-président d'Ardes Communauté avec 18 voix sur 26.

Le Président propose ensuite d'élire le 2^{ème} vice-président en charge de la commission « Environnement et transition énergétique ».

Il demande quels sont les candidats. M. Patrick Pelissier se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. 26 membres avec voix délibérative étant présents, la majorité absolue est de 14 voix.

Le dépouillement, réalisé par les assesseurs (Eric Charroin, Frédéric Chabrilat), donne les résultats suivants :

- Patrick Pelissier : 19 voix
- Pascale Brun : 1 voix
- Blancs : 6
- Nuls : 0

Monsieur Patrick Pelissier est élu 2^{ème} vice-président d'Ardes Communauté avec 19 voix sur 26.

Le Président propose d'élire le 3^{ème} vice-président en charge de la commission « Dynamiques Economiques ».

Il demande quels sont les candidats. M. Jean-Louis Lenègre se porte candidat.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. 26 membres avec voix délibérative étant présents, la majorité absolue est de 14 voix.

Le dépouillement, réalisé par les assesseurs (Eric Charroin, Frédéric Chabrilat), donne les résultats suivants :

- Jean-Louis Lenègre : 19 voix
- Pascale Brun : 2 voix
- Blancs : 5
- Nuls : 0

Monsieur Jean-Louis Lenègre est élu 3^{ème} vice-président d'Ardes Communauté avec 19 voix sur 26.

Enfin, le Président propose d'élire le 4^{ème} vice-président en charge de la commission « Aménagement du Territoire ».

Il demande quels sont les candidats. M. Pierre Coupelon et Mme Sylvianne Anglaret se portent candidats.

Il est procédé au vote à bulletins secrets. 26 membres avec voix délibérative étant présents, la majorité absolue est de 14 voix.

Le dépouillement, réalisé par les assesseurs (Eric Charroin, Frédéric Chabrilat), donne les résultats suivants :

- Sylvianne Anglaret : 15 voix
- Pierre Coupelon : 11 voix

- Blancs : 0
- Nuls : 0

Madame Sylvianne Anglaret est élue 4^{ème} vice-président d'Ardes Communauté avec 15 voix sur 26.

Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Président rappelle que l'article R5214-1 du Code Général des Collectivités Locales fixe le montant autorisé pour les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents des EPCI. Il indique que celles-ci sont basées sur l'indice brut 1015 affecté d'un coefficient maximal de 32.25 % pour le Président et d'un coefficient maximal de 12.37 % pour les vice-présidents. Il propose de retenir le coefficient de 32.25 % pour le Président et 12.37 % pour les vice-présidents. Accord unanime.

Monsieur le Président propose que les élus d'Ardes Communauté, dès lors qu'ils sont missionnés par le Conseil Communautaire, puissent se faire rembourser des frais de mission selon les modalités suivantes :

- Frais kilométriques sur présentation d'un état de frais dûment rempli, et sur la base du barème applicable aux agents de la fonction publique territoriale
- Frais de repas sur présentation d'un justificatif valable, comportant le nom de la ou des personne(s) présentes.

Monsieur Jean-Claude Brun demande s'il ne faudrait pas fixer un plafond. Bernard Veissière indique que le Conseil a la possibilité de refuser les frais présentés s'ils sont jugés trop importants.

Monsieur Guy Goyon demande si cela ne sera pas trop fastidieux de délibérer à chaque conseil pour des déplacements. Bernard Veissière indique que d'autres collectivités le font sans difficultés majeures.

M. Coupelon s'oppose à ses remboursements en indiquant que les indemnités peuvent servir à cela. Bernard Veissière souhaite ainsi que l'aspect des frais ne soit pas bloquant pour les conseillers qui doivent se rendre à des réunions. Il rappelle toute la nécessité qu'Ardes Communauté soit représentée systématiquement dans les organismes dont elle est membre. Après débat, la proposition du Président est acceptée par 19 voix pour et 7 abstentions.

Délégations consenties au Président

Monsieur le Président indique que, pour faciliter le fonctionnement quotidien de la communauté de communes, le conseil peut donner des délégations au Président.

Il sollicite les délégations suivantes :

- Décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toutes décisions relatives aux avenants dès lors que les crédits sont inscrits au budget
- Passation des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistres y afférentes
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Acceptation des dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges
- Fixation des rémunérations et règlements des frais et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts

- Détermination, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, du montant des offres de la communauté de communes à notifier aux expropriés et réponse à leurs demandes
 - Ester en justice
 - Toute demande de subvention selon les règles des financeurs
 - Convention de stage et fixation du montant d'indemnités y afférentes
 - Recrutement de personnels pour des besoins occasionnels nécessaires au bon fonctionnement des services
 - Renouvellement de l'adhésion aux associations dont Ardes Communauté est membre
- Accord unanime.

Commissions

Composition des commissions thématiques d'Ardes Communauté

Le Conseil valide la composition des commissions thématiques ci-dessus présentées comme suit :

Services et vie locale	Environnement et transition énergétique	Dynamiques économiques	Aménagement du territoire	Vie intercommunale et moyens associés
Guillaume Rousset	Patrick Pelissier	Jean-Louis Lenègre	Sylvianne Anglaret	Bernard Veissière
Françoise Pelissier Cyril Portefaix Christian Maerten Pascale Brun Eric Charroin Jean-Claude Brun	Jean-François Gouezec Jacques Therme Guy Gelly Roger Roche Daniel Michalon	Jocelyne Mansana Guy Goyon Emmanuel Correia Frédéric Chabrilat Robert Chazalon Pascal Mercier	Guy Fradin Jacques Morel Hélène Bergounoux Bernard Veissière	Guillaume Rousset Patrick Pelissier Jean-Louis Lenègre Sylvianne Anglaret Marie-Thérèse Balme du Garay

Le Président propose que les commissions soient ouvertes aux conseillers municipaux intéressés sur information des délégués de chaque commune, voire également à des personnes de la société civile, selon l'ordre du jour. Accord unanime.

Commission d'appel d'offres

Le Président indique que l'article 22 du code des marchés publics prévoit que la Commission d'Appels d'Offres (C.A.O.) soit, dans le cas d'Ardes Communauté, composée du Président et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le Conseil valide la composition suivante pour la C.A.O d'Ardes Communauté :

- Président : Bernard VEISSIERE
- Membres titulaires : Guillaume ROUSSET, Patrick PELISSIER, Jean-Louis LENEGRE
- Membres suppléants : Jean-Claude BRUN, Sylvianne ANGLARET, Christian MAERTEN

Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Monsieur le Président rappelle le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et indique que la composition de celle-ci est fixée par le conseil communautaire et qu'ensuite chaque commune doit élire des représentants. Il propose de composer la commission d'un représentant par commune. Accord unanime.

Sur demande du conseil, un courrier sera envoyé à chaque mairie pour solliciter cette désignation.

Commission Intercommunale des Impôts Directs

Le Président rappelle le rôle de la C.I.I.D. et ajoute que 20 délégués titulaires dont 2 n'habitant pas le territoire et 20 délégués suppléants dont 2 n'habitant pas le territoire d'Ardes Communauté doivent être proposés aux services fiscaux qui retiennent 10 titulaires et 10 suppléants.

A l'unanimité, le Conseil décide de proposer la liste suivante :

- Commissaires titulaires (au nombre de 18) domiciliés dans le périmètre communautaire)

Nom	Prénom	Adresse
Granger	Jean	Saint Alyre es Montagne
Fougère	Georges	Saint Alyre es Montagne
Tartière	Gilbert	Roche Charles Lameyrand
Verdier	Jean	Roche Charles Lameyrand
Therme	Jacques	Ardes sur Couze
Dugaray	Marie-Thérèse	Ardes sur Couze
Alleazard	Maurice	Ardes sur Couze
Vallon	Alain	Anzat-le-Luguet
Varenne	Chantal	Anzat-le-Luguet
Maisonneuve	Alain	Chassagne
Chazalon	Josiane	Saint Hérent
Chabrillat	Jean	Apchat
Anglaret	Sylviane	Madriat
Greze	Henri	Augnat
Morel	Jacques	Dauzat sur Vodable
Marionon	Maryse	Apchat
Levet	Marie-Paule	Mazoires
Fradin	Christiane	Madriat

- Commissaires titulaires (2) domiciliés hors du périmètre communautaire

Chaunion	Marie-Thérèse	
Dugaray	Bruno	

- Commissaires suppléants (18) domiciliés dans le périmètre communautaire

Nom	Prénom	Adresse
Chabrillat	Martine	Mazoires
Bergougnoux	Hélène	Saint Hérent
Bafoil	Christian	Apchat
Chabrillat	Eric	Apchat
Maertens	Christian	Madriat
No	Lucien	Madriat
Bafoil	Dominique	Saint Alyre es Montagne
Goyon	Guy	Saint Alyre es Montagne
Pellissier	Patrice	Roche Charles Lameyrand
Vodable	René	Ardes sur Couze
Géroix	Henri	Ardes sur Couze
Grenier	Hubert	Ardes sur Couze
Fabre	Thierry	Ardes sur Couze
Martel	Jeanne	Ardes sur Couze
Maillard	Guy	Augnat
Charoin	Alain	Anzat le Luguet
Grandpeyre	David	Anzat le Luguet
Tardif	Caroline	Dauzat sur Vodable

- Commissaires suppléants (2) domiciliés hors du périmètre communautaire

Mallet	Catherine	
Magnon	Agnès	

Conseiller délégué

Au vu de la composition « Dynamiques économiques », il est proposé d'élire un conseiller délégué à l'agriculture, en charge notamment du suivi du parc de triage de la Cabane et du pont bascule de Moulet. M. Pascal Mercier est élu à l'unanimité.

Elections de représentants dans divers organismes

Avec l'accord unanime du Conseil Communautaire, les délégués dans les différents organismes sont les suivants :

Syndicat Mixte du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

Titulaires : Bernard Veissière, Jean-Louis Lenègre, Jocelyne Mansana-Roche

La prochaine réunion aura lieu le 30 avril à 19h30 à la salle des fêtes de Coudes.

ALT du Pays d'Issoire

Jean-Louis Lenègre

VALTOM :

Titulaires : Bernard Veissière, Christian Maerten

Suppléants ; Sylvianne Anglaret, Patrick Pelissier

Parc des Volcans :

Titulaire : Jocelyne Mansana-Roche

Suppléant : Jean-François Gouezec

Commission locale SAFER :

Frédéric Chabrilat

SIGAL :

Titulaires : Jacques Therme, Patrick Pelissier

Suppléants : Emmanuel Correia, Jean-François Gouezec

SIEG :

Titulaire : Guillaume Rousset

Suppléante : Jocelyne Mansana

Centre Intercommunal d'Action Sociale

Le Président indique que le premier conseil de chaque mandat doit fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration du CIAS. Il rappelle que le Président de la Communauté de Communes en est le Président de droit. Il propose de fixer le nombre à 12 membres : 6 élus issus du Conseil Communautaire et 6 membres nommés.

Pour les membres élus, la liste suivante est proposée :

- Guillaume Rousset
- Sylvianne Anglaret
- Jocelyne Mansana-Roche
- Marie-Thérèse Balme du Garay
- Emmanuel Correia
- Guy Gelly

La liste ci-dessus est élue à l'unanimité.

Pour les membres nommés, le Président propose : Max Thomas, Lucien Haddou, Yvette Fonteix, Anne-Marie Fabre, Florence Pelissier, Yolande Raffy. Accord unanime.

Détermination du moyen de convocation

Un tableau est diffusé à l'assemblée pour déterminer si les convocations aux conseils peuvent être envoyées par mail ou par courrier. A défaut de réponse, les convocations seront envoyées par courrier.

Françoise Pelissier demande à ce que les convocations soient envoyés le plus tôt possible.

Questions diverses :

Françoise Pelissier demande si Ardes Communauté a envisagé d'anticiper la suppression des produits phyto-sanitaires et de mutualiser du matériel thermique. Bernard Veissière propose d'évoquer ce sujet en commission « Environnement et transition énergétique ».

Bernard Veissière donne différents rendez-vous :

- Le 17 mai de 9h à 12h les élus de l'ensemble des conseils municipaux sont invités par le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud et Ardes Communauté pour débattre du projet de territoire à la salle multi-activités d'Ardes Communauté
- Le 28 juin de 9h à 12h une deuxième réunion sera organisé par le Pays (lieu à confirmer)
- La journée annuelle des élus d'Ardes Communauté pourrait avoir lieu le 21 juin 2014 avec un temps de travail le matin et un temps convivial l'après-midi. Ceci pourrait avoir lieu au centre touristique.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16h30.